

LA SOCIÉTÉ KME FRANCE SAS A NIEDERBRUCK ET EDF, UN PARTENARIAT REGIONAL FORT POUR LA MODERNISATION DU PROCESS DE L'ENTREPRISE

Laurent Aubriot, Directeur du site KME France SAS de Niederbruck, et Didier Fruhauf, Directeur de Développement Territorial EDF en Alsace, s'engagent ensemble pour le remplacement d'un four industriel permettant une production plus respectueuse de l'environnement

EDF signe avec la société KME France SAS, basée à Niederbruck, une convention de partenariat dans le cadre de l'appel à projets « Innovation, production décarbonée et utilisation rationnelle de l'énergie » lancé avec la Région Alsace Régional.(cf annexe au verso).

Unique en Alsace, ce projet innovant concerne le remplacement d'un four industriel équipé de brûleurs performants avec une isolation thermique renforcée.

En effet, KME France SAS à Niederbruck est spécialisée dans la transformation d'alliages de cuivre destinés à l'industrie électrique.

Elle emploie plus de 150 personnes avec une production annuelle qui s'élève à 14 000 tonnes. En 2013, le site s'est engagé dans une démarche de Maîtrise de Demande en Energies avec un objectif ambitieux de réduction de ses consommations d'énergies fixé à 5 %.

Ce projet, soutenu par EDF et la Région Alsace, partenaires financiers, permet de renforcer la coopération des acteurs locaux en faveur du Développement Durable régional.

La signature de la convention aura lieu le :

Mercredi 16 octobre 2013 à 10H00,

**Dans les locaux de KME France SAS,
Rue Joseph Vogt
68290 NIEDERBRUCK**

Le remplacement de ce four permettra à KME de Niederbruck :

- ✓ de réduire la consommation de gaz process de 30% grâce au nouveau four ;
- ✓ de diminuer considérablement les émissions de CO₂, avec plus 307 tonnes d'émission de gaz à effet de serre évitées chaque année ;
- ✓ de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, à l'horizon 2020 ;
- ✓ d'améliorer la performance industrielle de l'entreprise et de sensibiliser son personnel à sa démarche de la Maîtrise de Demande en Energies (MDE).

CONTACTS PRESSE

EDF Commerce EST - Marielle SELIG
06 62 07 97 71 - marielle.selig@edf.fr

KME France SAS à Niederbruck - Julien LACOUR
06 08 72 80 96 - julien.lacour@kme.com



**Signature de la convention de coopération
EDF – Région Alsace
2012-2014**

**La Région Alsace et EDF renouvellent
leur partenariat pour un développement durable de l'Alsace**

Ce lundi 23 janvier 2012, à la Maison de la Région, Philippe Richert, Ministre chargé des Collectivités Territoriales, Président du Conseil Régional d'Alsace, et Henri Proglia, Président Directeur Général d'EDF, ont signé une convention pour renouveler leur partenariat en faveur d'un développement durable de l'Alsace sur la période 2012-2014.

Le développement durable constitue un axe stratégique structurant et transversal pour la Région Alsace. Il irrigue l'ensemble des politiques régionales, notamment l'économie, les transports, la formation, l'innovation-recherche et l'environnement. La Région entend continuer à développer des politiques innovantes pour faire du développement durable une source de compétitivité et d'attractivité pour l'Alsace.

EDF participe activement au développement durable de l'Alsace. Son action s'inscrit dans sa **politique énergétique** :

- garantir dans la durée un mix-énergétique décarboné fondé sur une production compétitive et sécurisée.
- investir dans le développement des autres énergies renouvelables et des économies d'énergies dans les bâtiments comme dans l'industrie.

Forts de la réussite de la première convention, la Région Alsace et EDF, en associant sa filiale Electricité de Strasbourg, ont souhaité prendre de nouveaux engagements pour une période de trois ans.

Cette nouvelle convention est structurée sur les trois axes du développement durable : économie, social et environnement, auxquels vient s'ajouter un nouvel axe transverse consacré à l'innovation.

L'accent est particulièrement mis sur :

- les actions de rénovation énergétique des bâtiments, en appui au programme energievie.info de la Région Alsace et de l'ADEME. Ces actions permettent la rénovation énergétique du bâti existant (logements, tertiaire, bâtiments publics, patrimoine EDF), mais aussi des logements des personnes en risque de précarité énergétique. Elles sont menées en lien avec l'accord national EDF/Etat/Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre du programme « Habiter mieux ». Ces actions permettront également de contribuer à la montée en compétence des professionnels du bâtiment dans les nouvelles techniques « basse consommation ».
- la protection de la biodiversité, notamment au titre de la renaturation de milieux, de la sensibilisation des publics, de l'éco tourisme, de la création de réserves naturelles régionales, tout en continuant à articuler production et distribution d'électricité décarbonée et préservation de la biodiversité à proximité de ces ouvrages.
- l'innovation dans tous les domaines, et plus particulièrement dans la production décarbonée et l'utilisation rationnelle de l'énergie qui mobilisera notamment la R&D d'EDF en appui au pôle de compétitivité Alsace Energie.